

Mairie de Bayonvillers

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MARS 2018

Procès verbal administratif

L'année deux mille dix-huit, le lundi douze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bayonvillers s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bayonvillers, sous la présidence de Mme France CHLON-DAVID, Maire.

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Étaient présents : Fabrice BECU, France CHLON-DAVID, Marie-Thérèse CZUJOWSKI, Jean-Pierre DEVIGNE, Nicolas DILLIES, Nathalie GANCE, Élisabeth MOILET, Jeanine MARMIGNON, Dominique TERRIER.

Étaient absents/excusés : Pierrot LAMINETTE,
Inès DERAÈVE pouvoir à Élisabeth MOILET.

Nicolas DILLIES est désigné secrétaire de séance.

Après lecture par Nicolas DILLIES du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1. Finances – Compte de gestion 2017 – Adoption

Le Compte de Gestion présenté par le Trésorier est rigoureusement identique au Compte Administratif.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion Principal 2017.

Adoption à l'unanimité du Compte de Gestion 2017.

2. Finances : élection d'un président de séance pour le vote du compte administratif 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14,

Considérant que dans les séances où le compte administratif est débattu et voté, le Conseil Municipal doit élire un président en remplacement du Maire qui peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal, désigne M. Dominique TERRIER, Président de séance, en remplacement de Madame le Maire, pour l'adoption des comptes administratifs de l'exercice 2017 de la commune.

3. Finances – Compte Administratif Principal 2017 – Adoption

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les résultats de l'exercice 2017.

Le Compte Administratif retrace toutes les dépenses et recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année écoulée.

Ce document budgétaire doit être rigoureusement identique au Compte de Gestion tenu par le Trésorier en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Dominique TERRIER, 1^{ère} Adjoint, préside le point du compte administratif.

Dominique TERRIER donne lecture du compte administratif principal relatif à l'exercice 2017, étudié en commission finances et remis à chacun des membres du Conseil municipal.

Le résultat global du Compte Administratif laisse apparaître un excédent global de 18 427,00 Euros

Balance Générale

	RESULTAT CLOTURE 2016	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT 2017	RESULTAT EXERCICE 2017	RESULTAT CLOTURE 2017
INVESTISSEMENT	-42 043,12 €	- €	28 915,52 €	-13 127,60 €
FONCTIONNEMENT	61 103,98 €	42 043,12 €	12 493,74 €	31 554,60 €
	19 060,86 €	42 043,12 €	41 409,26 €	18 427,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Prévisions budgétaires totales en recettes :196 729,72

Recettes encaissées au cours de l'exercice 2017 :194 049,76

Prévisions budgétaires totales en dépenses :196 729,72

Dépenses effectuées au cours de l'exercice 2017 :162 495,16

Résultat exercice 2017: + 31 554,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Prévisions budgétaires totales en recettes : 83 232,02

Recettes encaissées au cours de l'exercice 2017 : 48 943,72

Prévisions budgétaires totales en dépenses : 83 232,02

Dépenses effectuées au cours de l'exercice 2017 : 62 071,32

Résultat exercice 2017 : - 13 127,60 €

Résultat global exercice 2017 : 18 427, 00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECAPITULATIF DEPENSES

	PREVU	REALISE
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL <i>(Administrations, fournitures, prestations de service, entretien bâtiments, terrains, voirie, documentation, communication, combustible, énergie)</i>	50 095,72	46 530,37
012 – CHARGES DE PERSONNEL <i>(payes, charges sociales, médecine du travail, formation)</i>	63 971,00	57 595,30
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE <i>(Indemnités élus, cotisation retraite, contingent aide sociale, subvention aux associations)</i>	26 742,00	26 738,52
66 – CHARGES FINANCIERES <i>(Intérêts et ICNE)</i>	1 580,00	1 577,44
73923 – FNGIR/FPIC	29 275,00	29 275,00
023 – VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	24 287,00	
042 - AMORTISSEMENTS	779,00	778,53
	196 729,72	162 495,16

DETAIL DES CHAPITRES ESSENTIELS

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL 46 560,37

dont :

60611 Eau et Assainissement.....	408,46
60612 Energie/Electricité.....	5 759,39
60621 Achats non stockés de combustible.....	907,50
60622 Carburants.....	117,97
60628 Autres fournitures non stockées.....	420,00
60631 Fourniture d'entretien.....	403,20
60632 Fournitures petits équipements.....	1 007,69
60636 Vêtement de travail.....	76,80
6064 Fournitures administratives.....	878,34
6068 Plantations.....	594,18
611 Prestation de service.....	2 606,09
61521 Entretien de terrains.....	11 710,29
615-22 Entretien bâtiments.....	5 647,83
615-23 Entretien voies et réseaux.....	4 032,69
615-51 Entretien et réparation matérie.....	188,76
61558 Autres biens mobilier1.....	870,22
6156 Maintenance.....	999,28
616 Prime d'assurances.....	3 994,57
6182 Documentation générale et tech.....	447,02
6225 Indemnités au comptable.....	250,47
6232 Fêtes et cérémonies.....	2 073,31

6251	Déplacements.....	208,00
6261	Frais d'affranchissement.....	295,65
6262	Frais de télécommunications.....	1 428,64
63512	Taxes foncières.....	304,00
<u>CHAPITRE 012 – PERSONNEL.....</u>		57 595,30
dont :		
6218	Cotisation pat. URSSAF.....	490,00
6332	Cotisations FNAL.....	36,00
6336	Cotis. Centre de gestion.....	583,54
6411	Personnel titulaire.....	36 884,82
64131	Personnel non titulaire.....	1 598,53
6451	Cotisation URSSAF.....	5 409,00
6453	Cotisation caisses retraite.....	9 565,97
6454	ASSEDIC Pôle emploi.....	48,00
6455	Cotisation cap. Décès titulaire.....	2 099,54
6456	Versement au FNC supp. Famil.....	350,00
6458	Cotisation ATIACL.....	127,00
6478	Autres charges sociales diverses.....	402,90
<u>CHAPITRE 014 – ATTENUATION DE PRODUITS.....</u>		29 275,00
73923	FNGIR.....	29 275,00
<u>CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE.....</u>		26 738,52
Dont :		
6531	Indemnités élus.....	14 022,07
6533	Cotisations retraite élus.....	588,00
6553	Conting et part. oblig.....	8 678,31
65558	Contribution organismes.....	2 300,14
6574	Subventions de fonctionnement (Asso.).....	1 150,00
<u>CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES.....</u>		1 577,44
Dont :		
66111	Intérêts.....	1 577,44
<u>CHAPITRE 042 – AMORTISSEMENTS.....</u>		778,53
Dont :		
6811	Amortissements.....	778,53
<i>Détail article 6574 – Subvention aux associations</i>		
	Restaurant du Cœur.....	400
	Croix rouge.....	400
	Anciens Combattants.....	dossier non remis
	Cerise sur le plateau.....	pas de demande
	Paroisse Rosières.....	150
	Ché Dérailleux.....	200

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECAPITULATIF RECETTES REELLES

	PREVU	REALISE
70 – Produits des services	1 370,00	940,07
73 – Impôts et taxes	103 033,00	103 431,19
74 – Dotations et participations	62 820,72	62 079,45
75 – Autres produits de gestion courante	5 000,00	6 736,88
76 – Produits financiers	150,00	5,49
77 – Produits exceptionnels	5 296,00	1 795,82
042 – Opérations d'ordre		
002 – Excédent de fonctionnement reporté	19 060,86	
Total	177 669,72	174 988,90

DETAIL CHAPITRES ESSENTIELS

<u>CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES</u>	940,07
dont :	
70311 Concession cimetièrè	38,00
70848 Mise à dispo personnel SMISS	523,38
70878 Autres produits (électricité)	378,69
<u>CHAPITRE 73 – IMPOTS ET TAXES</u>	103 431,19
dont :	
7311 Impôts locaux.....	84 006,00
73318 Compensations.....	192,00
7381 Taxe add. Aux droits de mut.....	15 149,19
73223 FNGIR.....	4 084,00
<u>CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</u>	62 079,45
dont :	
7411 DGF Dotation Forfaitaire.....	32 595,00
74121 DGF DSR fraction	8 207,00
74127 Dotation nationale péréquation	4 794,00
742 Dotation aux élus locaux.....	2 962,00
744 Régul.....	1 038,72
74718 Participations Etat	214,59
748314 Compensations.....	23,00
74832 Attribution du FDP TP.....	4 132,14
74834 Comp. Exon de TF	2 555,00
74835 Comp. au titre des exo TH	5 558,00
<u>CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</u>	6 736,88
Revenus des immeubles.....	6 736,88
<i>(salle poly + logement école P + estaminet)</i>	
<u>CHAPITRE 76 – PRODUITS FINANCIERS</u>	5,49
761 Intérêt parts sociales.....	5,49
<u>Chapitre 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	1 795,82
dont :	
778 Autres produits.....	1 795,82

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES REELLES ET ORDRES

	PREVU	REALISE
20 – FONDS DE CONCOURS	10 958,00	7 958,00
21 – OPERATIONS D'EQUIPEMENTS	21 290,02	3 132,00
16 – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	8 940,00	8 938,20
001 – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	42 043,12	
Total	41 188,02	20 028,20

DETAIL CHAPITRE 20 : 7 958,00
2041512 Fonds de concours Cdc 7 958,00

DETAIL CHAPITRE 21 : 3 132,00
21578 Autre matériel 3 132,00

DETAIL CHAPITRE 16 : 8 938,20
1641 Emprunt..... 1 246,00
16411 Emprunt..... 7 692,20

RECETTES

	PREVU	REALISE
10 – Apports dotations et réserves (FCTVA)	6 122,02	6 122,07
1068 – Excédents de fonds capitalisés	42 044,00	42 043,12
16 - Emprunts		
021 – Virement de la section de fonctionnement	24 287,00	
040 – Opérations d'ordre	779,00	778,53
Total	83 232,02	48 943,72

CHAPITRE 10 – APPORTS DOTATIONS ET RESERVES 6 122,07
dont :
10222 FCTVA 6 122,07

CHAPITRE 040 – OPERATIONS D'ORDRES
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 42 043,12
2804151 Amortissements 778,53

4. Finances – Affectation de résultats 2017 – Adoption

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CLOTURE 2016	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT 2017	RESULTAT EXERCICE 2017	RESULTAT CLOTURE 2017
INVESTISSEMENT	-42 043,12 €	- €	28 915,52 €	-13 127,60 €
FONCTIONNEMENT	61 103,98 €	42 043,12 €	12 493,74 €	31 554,60 €
	19 060,86 €	42 043,12 €	41 409,26 €	18 427,00 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultats (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Il y a lieu d'affecter le résultat comme suit :

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Excédent de fonctionnement au 31/12/2017 :</u>	31 554,60 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) :	13 127,60 €
 <u>Solde disponible affecté comme suit :</u>	
Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté au fonctionnement (ligne 002)	18 427,00 €
Déficit global cumulé au 31/12/2016	
Déficit reporté (ligne 002) dépenses de fonctionnement.	
 Total affecté au c/ 1068 :	 13 127,60 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

5. Finances – Fiscalité – vote des taux 2018 – Adoption

Madame La Maire propose de passer au vote des taux d'imposition pour l'exercice 2018. Il est proposé aux Conseillers municipaux que les taux pour la fiscalité 2018 soient maintenus au niveau de 2017 selon le détail proposés ci-dessous.

- Professionnelle Unique	C.F.E =	11,98 %
- Fiscalité Directe Locale	T.H =	11,78 %
	T.F =	7,88 %
	T.F.N.B =	20,59 %

Comme cela avait été annoncé lors des promesses électorales, l'ensemble du conseil décide de ne pas augmenter les taux et par conséquent adopte à l'unanimité le maintien des taux fiscaux.

6. Finances – Budget Primitif 2018 – Adoption

Vu les votes du Compte Administratif et du compte de gestion Principal 2017

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le budget Principal 2018 équilibré en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	194 677,00€	194 677,00€
INVESTISSEMENT	62 564,00€	62 564,00€

Un document détaillé est remis à chaque conseiller. Après lecture et explications faites par France CHLON-DAVID, le budget 2018 est adopté à l'unanimité.

Le document est consultable en mairie.

7. Finances – Attribution des subventions 2018

Pour l'exercice 2018, il a été voté la somme de 1 500 €.

Au vu des demandes présentées, il est proposé la répartition suivante pour l'exercice 2018 :

Restaurant du Cœur.....	400 €
Croix rouge.....	400 €
Cerise sur le plateaux	500 €
Chés Dérailleux.....	250 €

Suite à la nouvelle réglementation imposée par l'Etat, les subventions seront versées sous condition que le formulaire Cerfa 12156*05 soit complété et remis à la mairie. Un courrier sera fait en ce sens à chaque organisme subventionné.

Adopté à l'unanimité.

8. Finances publiques – projets d'investissement 2018

France CHLON-DAVID présente au conseil des propositions pour l'exercice 2018 à savoir :

➤ Cimetière – cartographie	3 480,00 €
➤ Cimetière – poursuite de la restructuration	7 200,00 €
➤ Aménagement d'un abri de bus	3 042,00 €
➤ Travaux d'aménagements de la mare	12 372, 00 €
➤ Clôture de la mare	4 000,00 €

Soit un montant total de 26 208, 22 € TTC.

Dans le cadre des ces projets et plus particulièrement l'aménagement de l'abri de bus, de la clôture de la mare et des aménagements du cimetière, une demande de subvention peu être faite auprès du Conseil Départemental au titre du développement et de l'aménagement du territoire.

Le conseil donne son accord sur les projets d'investissement 2018 et autorise Mme Le Maire a faire les démarches de demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Somme.

9. Administration – nomination correspondant défense

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un «correspondant défense ».

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens.

Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement.

Le Conseil décide de nommer : Mme Jeanine MARMIGNON

10. Administration – rapport d'activité de la FDE 80 exercice 2016

Après lecture du bilan d'activité pour l'exercice 2016 de la FDE 80 aux conseillers, il est proposé passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

11. Voirie – convention ENEDIS – Raccordement C4 – EARL CHUFFART ANTOINE – MARQUET A ROC

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS souhaite engager des travaux de raccordement de type C4.

L'entreprise « MARRON TP » en charge de l'étude nous sollicite afin de mettre en place une convention de servitude. En effet, à la lecture du tracé des ouvrages, il apparaît que les travaux se trouvent en partie sur une parcelle appartenant à la commune.

Il s'agit de la parcelle ZV 20 « Le Marquet a Roch »

Adopté à l'unanimité.

12. Questions diverses

1- Ramassage des déchets verts en porte à porte

Alain Morel va préparer le calendrier de ramassage et le conseil est sollicité pour la période de démarrage en raison des jours fériés. Il est décidé que le ramassage débutera en avril comme les années précédentes.

2- Installation de l'abribus

Lorsque le marquage au sol pour la sécurité sera effectué devant l'école primaire, l'abribus pourra être installé. Les membres du conseil sont sollicités pour aider Alain à son installation.

Jean-Pierre DEVIGNE se porte volontaire tout comme Dominique TERRIER (si il peut se rendre disponible) et Fabrice BECU si cela convient avec son emploi du temps professionnel.

Il est donc convenu qu'un message sera envoyé à chacun pour prévenir de la date d'installation et les personnes disponibles pourront venir aider Alain Morel.

3- Déchets dans la nature

Le long de la route en direction du pont de Wiencourt l'Equipée il a été constaté un amoncellement de bouteilles en verre qui sont déposées régulièrement. Le Maire propose au conseil d'organiser une journée de nettoyage de la nature ou que l'association de chasse de la commune procède à un entretien des abords des champs et chemins.

Après débat il est décidé que Fabrice BECU ira ramasser les déchets, Alain procédera à une vérification quotidienne durant une semaine pour essayer de repérer le jour où ces dépôts de déchets sont faits et ensuite la gendarmerie sera prévenue pour effectuer un contrôle.

4- Problème de stationnement et sécurité

Le Maire relate un fait récurant sur la commune concernant le stationnement des véhicules de l'entreprise Desjardin sur le trottoir emprunté par les enfants et parents pour se rendre à l'école. En effet un réel problème de sécurité existe puisque les passants doivent marcher sur la route pour passer.

Un arrêté interdisant le stationnement sur cette partie de trottoir a été fait mais reste en attente avant de trouver une solution plus souple.

Après débat, il est proposé de faire un marquage au sol sur le trottoir pour matérialiser un espace dédié aux piétons et ainsi empêcher les voitures d'être sur cet espace. Le Maire se renseigne auprès des services du Département de la Somme pour connaître les autorisations à effectuer.

5- Ecoles :

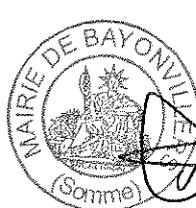
Fabrice BECU souhaite savoir ce qu'il en est de la fermeture de classe au sein du regroupement scolaire.

France DAVID reprend l'historique de ce dossier et lui indique que le 19 février dernier elle s'est rendue avec Elisabeth MOILET à un rendez-vous avec le recteur d'académie de Montdidier. A cette réunion été conviés également les élus des communes de Lamotte-Warfusée, Guillaucourt et Wiencourt l'Equipée. Il a été décidé lors de cet entretien la fermeture d'une classe à Guillaucourt (dernier poste crée et classe dans un préfabriqué), un constat a été fait sur le baisse des effectifs et qu'un bilan aura lieu en mai/juin avec ces mêmes élus et avec la communauté de communes pour discuter de l'avenir du regroupement. Le recteur a bien insisté sur le fait que pour le moment l'organisation actuelle fonctionnait très bien avec Lamotte-Warfusée et qu'il n'y avait pas lieu de changer les choses. France et Elisabeth ont précisé que la commune de Lamotte doit rester dans le regroupement.

L'école de Caix par contre est en danger vu l'état de son école, le Maire de cette commune souhaiterait créer un regroupement avec Bayonvillers, Guillaucourt et Wiencourt. Mais emmener nos enfants à Caix ne serait pas judicieux étant donné la distance mais aussi les routes dangereuses en période hivernale pour se rendre sur place. Il serait plus pratique d'aller à Harbonnières plutôt qu'à Caix. Mais pour le moment le choix n'est pas d'actualité puisqu'il n'a pas été décidé de fermer notre regroupement.

Un point sera refait aux élus du conseil municipal après la réunion programmée avec l'académie.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, Madame Le Maire tient à remercier les participants et lève la séance à 22 heures.



La Maire,

France CHLON-DAVID.